

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06 avril 2021 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON**

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille vingt et un, le six avril,
Présents	17	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des jardins en
Votants	19	Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	02	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de avril.

Date de convocation : 31/03/2021

Présents : M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEDO, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme E. JULLIARD, Mme M-J KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. R. MOYSE, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L PUGIN, Mme C. ROGNON, M. J. ROUXBEDAT, Mme M-P ROUGNON-GLASSON.

Excusés : Mme L. DURAN (pouvoir à A. BOURNEZ)
M. R. MOYSE (pouvoir à K. FADIN)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. Kevin FADIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20210406-01 Vote du Budget Primitif 2021 Budget Communal

Madame le Maire donne la parole à Mme ROUGNON-GLASSON, Adjointe, responsable de la commission Finances.

Mme ROUGNON-GLASSON propose un ensemble d'investissements pouvant être réalisés en 2021 (déjà exposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire), dont il faudra prévoir la dépense au BP 2021.

M. PUGIN propose d'ajouter l'achat d'un boîtier E-Boo, d'un montant de 3 600 € TTC, qui permettra l'éclairage du Terrain de Foot, en cas d'intervention des secours par hélicoptère. Cette dépense est acceptée à l'unanimité des membres présents. Elle sera donc ajoutée à la liste des investissements pour 2021.

Un état des emprunts est par ailleurs donné, ainsi que la situation financière comparée aux moyennes départementales, régionales et nationales.

Cet exposé entendu, Mme ROUGNON-GLASSON présente le Budget Primitif 2021 du Budget communal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres		Montant
N°	Intitulé	
011	Charges à caractère général	533 000.00 €
012	Charges de personnel	387 700.00 €

014	Atténuation de produits (FPIC)	30 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	323 345.00 €
66	Charges financières	28 258.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €
022	Dépenses imprévues	50 000.00 €
Total Dépenses réelles		1 352 803.00 €
023	Virement Section d'Investissement	351 036.00 €
042	Opération d'ordre entre sections (Amort.)	0.00 €
Total Dépenses d'ordre		351 036.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 703 839.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
013	Atténuation de charges (Remb.)	9 000.00 €
70	Produits des services	112 630.00 €
73	Impôts et Taxes	853 428.00 €
74	Dotations et Participations	343 607.00 €
75	Autres Produits de gestion courante	79 000.00 €
77	Produits exceptionnels	5 000.00 €
Total Recettes réelles		1 402 665.00 €
002	Excédent antérieur reporté	834 912.87 €
Total Recettes d'ordre		834 912.87 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 237 577.87 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
16	Remboursements d'emprunts	109 086.00 €
20	Immos incorporelles	19 050.00 €
21	Immos corporelles	563 350.00 €
020	Dépenses imprévues	15 000.00 €
Total Dépenses réelles		706 486.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	198 264.03 €
Total Dépenses d'ordre		198 264.03 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		904 750.03 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
10	Dotations Fonds divers	312 314.03 €
13	Subvention d'investissement	181 400.00 €

21	Immos corporelles	60 000.00 €
Total Recettes réelles		553 714.03 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement	351 036.00 €
040	Opération d'ordre entre sections (Amort.)	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
Total Recettes d'ordre		351 036.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		904 750.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget primitif 2021 du Budget communal, présenté ci-dessus.

20210406-02 Vote du Budget Primitif 2021 – Budget-annexe Eau

Mme ROUGNON-GLASSON présente le Budget primitif 2021 du Budget-annexe Eau :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chapitres		Montant
N°	Intitulé	
011	Charges à caractère général	178 000.00 €
012	Charges de personnel	46 000.00 €
014	Atténuation de produits	36 000.00 €
022	Dépenses imprévues	6 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	175 000.00 €
66	Intérêts d'emprunts	1 085.00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €
Total Dépenses réelles		447 085.00 €
023	Virement Section d'Investissement	319 697.95 €
042	Opération d'ordre entre sections (Amort.)	78 753.33 €
Total Dépenses d'ordre		398 451.28 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		845 536.28 €

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitres		Montant
N°	Intitulé	
70	Produits des services	476 500.00 €
Total Recettes réelles		476 500.00 €
002	Excédent antérieur reporté	385 549.49 €
042	Opération d'ordre entre sections	41 367.57 €
Total Recettes d'ordre		426 917.06 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		903 417.06 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres		Montant
N°	Intitulé	

16	Remboursement capital des emprunts	20 355.00 €
21	Immos corporelles	341 000.00 €
Total Dépenses réelles		361 355.00 €
001	Déficit antérieur reporté	0.00 €
040	Opération d'ordre entre sections	41 367.57 €
Total Dépenses d'ordre		41 367.57 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		402 722.57 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
10	Dotations	0.00 €
16	Emprunt	0.00 €
Total Recettes réelles		0.00 €
001	Excédent antérieur reporté	4 271.29 €
021	Virement de la section d'exploitation	319 697.95 €
040	Opération d'ordre entre section	78 753.33 €
Total Recettes d'ordre		402 722.57 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		402 722.57 €

M. PONTARLIER précise qu'il est souhaitable que les travaux d'AEP de la Rue de Cornabey passe en priorité, avant les autres travaux prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget primitif 2021 du Budget-annexe Eau, présenté ci-dessus.

20210406-03 Vote du Budget Primitif 2021 – Budget-annexe Bois

Mme ROUGNON-GLASSON présente le Budget primitif 2021 du Budget-annexe Bois :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
011	Charges à caractère général	10 335.00 €
65	Versement Budget communal	45 000.00 €
Total Dépenses réelles		55 335.00 €
023	Virement Section d'Investissement	20 000.00 €
Total Dépenses d'ordre		20 000.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		75 335.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Chapitres</i>		<i>Montant</i>
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	
70	Produits des services	54 025.00 €

Total Recettes réelles		54 025.00 €
002	Excédent antérieur reporté	22 727.99 €
Total Recettes d'ordre		22 727.99 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		76 752.99 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres		Montant
N°	Intitulé	
21	Immos corporelles	20 000.00 €
Total Dépenses réelles		20 000.00 €
001	Déficit antérieur reporté	3 893.60 €
Total Dépenses d'ordre		3 893.60 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		23 893.60 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres		Montant
N°	Intitulé	
1068	Excédent de Fonctionnement	3 893.60 €
Total Recettes réelles		3 893.60 €
021	Virement de la section d'exploitation	20 000.00 €
Total Recettes d'ordre		20 000.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		23 893.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents, le Budget primitif 2021 du Budget-annexe Bois, présenté ci-dessus.

20210406-04 Vote des taux d'imposition 2021

Mme ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal les simulations de produit pour la taxe d'habitation et les taxes foncières bâti et non bâti établies à partir des données de l'Etat avec les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de 2021.

Pour rappel, et dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation. Pour compenser cette perte, la commune se voit attribuer la part départementale du Foncier bâti perçu par le Département sur le territoire communal. Le taux communal de 16.43 % est additionné de 18.08 % correspondant au taux départemental.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2021 sont les suivantes :

- Taxe foncière bâti : 2 124 000
- Taxe foncière non bâti : 107 900

A taux constants, le produit total attendu de taxes foncières est de 773 196.00 €.

Mme le Maire précise que lorsqu'il y a augmentation de taux, l'Etat tient compte de l'effort fiscal lors de l'attribution de ses dotations.

Le Conseil Municipal débat sur le choix de l'augmentation du taux à prévoir pour le Budget Communal 2021. Par 18 voix pour, il est proposé d'augmenter de 0.5 % les taux. Le nouveau produit total attendu sera de 777 012.00 €.

20210406-05 Subventions communales 2021 – Multi Accueil et Accueil de Loisirs

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 27 août 2015 relative à la signature d'une convention avec l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour la gestion des services Multi accueil (crèche) et Accueil de Loisirs (périscolaire) dans les locaux de la Maison de l'Enfance.

Pour le fonctionnement de ces services, il est convenu que la municipalité verse chaque année, une subvention à l'association pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 110 990.04 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour le service Multi Accueil,
- ACCEPTE le versement d'une subvention de 141 893.21 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour le service Accueil de Loisirs,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2021.

20210406-06 Subventions communales 2021 – Football Club Morteau Montlebon

Il est proposé de valider une participation financière communale et annuelle de :

3 710.00 € auprès du Football Club Morteau Montlebon (FCMM) pour les dépenses liées à l'entretien des 2 terrains et des vestiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 3 710.00 € au Football Club Morteau Montlebon.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2021.

20210406-07 Subventions communales 2021 – CCAS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale qui fonctionne avec un budget annexe au Budget Communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le versement de la subvention au CCAS pour l'année 2021 pour lui permettre d'équilibrer son budget et de mettre en œuvre ses actions auprès des habitants de la commune : repas des anciens, fête des mères, Cartes Avantages Jeunes, bons d'urgence, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 7 500.00 € au CCAS de Montlebon.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du Budget Communal 2021.

20210406-08 Subventions communales 2021 – autres demandes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que d'autres demandes de subvention sont parvenues en mairie, et propose d'attribuer à :

- L'association JALMALV : 100.00 €
- L'association Autour d'un jardin : 300.00 €
- L'association Meix Musy Tout Droit : 150.00 €
- Le Comice (pour l'achat d'une cloche) : 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement de ces subventions comme énumérées ci-dessus,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2021.

Mme JULLIARD souligne qu'il sera indispensable de réviser ces attributions de subventions pour l'exercice 2022, avant ou au cours du Débat d'Orientations Budgétaires.

20210406-09 Transfert de la Compétence Mobilité à la CCVM

Mme le Maire rappelle que la compétence « Organisation de la Mobilité » est exercée par les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM). Elle regroupe 6 types de mobilités, comprenant notamment des services tels que :

- L'organisation des services réguliers de transport public de personne ;
- L'organisation des services à la demande de transport public de personne ;
- L'organisation des services de transport scolaire....

La loi LOM du 24/12/2019 définit 2 types d'organisations territoriales, autour de 2 collectivités :

- La Région (AOM régionale) pour un maillage du territoire à son échelle, et pour l'ensemble des services de mobilité à son échelle (ferroviaire par exemple) ;
- L'EPCI (AOM locale), échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire. Cette compétence, exercée à la carte au choix des EPCI, permet de prendre part aux grandes orientations en la matière et d'accéder à des financements spécifiques.

La loi LOM s'est fixée comme objectif la couverture de l'ensemble du territoire national à échéance du 1^{er} juillet 2021.

Les communes sont donc invitées à délibérer pour ce transfert de compétence avant cette échéance. A défaut, la Région devient, par substitution, AOM locale sur le territoire de la Communauté de Communes.

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du Vall de Morteau.

20210406-10 Annulatif de Titres – Budget Eau

Mme le Maire explique que suite à une erreur de facturation, s'étalant de 2018 à 2020, il convient d'effectuer une annulation de Titres au profit de Gérance Nicolas, sur le Budget Eau.

L'exposé de Mme le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder un dégrèvement d'un montant de 613.10 €, au profit de Gérance Nicolas.

20210406-09 Actualités CCVM

Le vote des Budgets Primitifs 2021 de la CCVM est prévu Mercredi 07 avril à l'Escale de Morteau.

20210406-10 Actualités PETR

Les travaux pour l'élaboration du SCOT sont en cours.

20210406-11 Questions diverses

- La Route départementale Morteau-Montlebon sera coupée les 14, 15 et 16 avril prochains, pour les finitions des travaux de réfection des ponts. Par ailleurs, dans le cadre des travaux sur la voie ferrée, des coupures ponctuelles de la route, de 3 jours, seront programmées d'avril à septembre.
- Les Travaux de voirie Rue de la Vigne débuteront le lundi 12 avril 2021.
- Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 10 mai 2021 à 20h15

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Catherine ROGNON



